Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_24-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 01/04/2026
Et
Publication ou notification du : 01/04/2026

L'an 2026, le 26 mars 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2026. Les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme Alexandra SAPIN à Mme Véronique LEDUC, Mme Mélanie LEHOBEY à Mme Nathalie AUGEREAU, Mme Marie MABILLE à M. Jean-Yves BOURDEVERRE, M. Franck NOËL à M. Gérard LEGEAY.

Absents : Mme Caroline THIBAULT

A été nommé secrétaire : M. Olivier SOUTIF

26-24 – ADMINISTRATIF : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DES RELATIONS INTERNATIONALES DES COMMUNES JUMELÉES

Le Comité des Relations Internationales des Communes jumelées (CRIC) agit depuis 30 ans avec les 8 communes signataires des jumelages pour promouvoir la notion de citoyenneté européenne auprès des habitants et pour la création de relations de coopération au profit de l'amitié entre les peuples.
Chaque commune est présente au sein du conseil d'administration du CRIC par un conseiller municipal qui assure le lien entre les équipes municipales et les actions du CRIC. Les communes participent aux décisions.
A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Il est proposé au Conseil Municipal, de désigner Véronique LEDUC comme représentante communale auprès du CRIC pour le mandat à venir.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_24-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De DESIGNER Véronique LEDUC déléguée du Conseil Municipal auprès CRIC

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

